

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil dix neuf, le vingt six février**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Mme Anne-Marie PANIER, M. Olivier RINALDI, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES, Mme Yvette CHARDENAS.

Étaient absents excusés : Mme Jacqueline LINDER, M. Georges DANIEL , M. Philippe GENTILI .

Étaient absents non excusés : Mme Agathe CASANOVA .

Procurations : Mme Jacqueline LINDER en faveur de Mme Nathalie BESSON, M. Georges DANIEL en faveur de Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Philippe GENTILI en faveur de Mme Nathalie VAISSIERES.

Secrétaire : Mme Véronique HERBÉ.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2019 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

En ouverture de séance, le conseil municipal rend hommage à Aimé DAUMAS, Adjoint au Maire depuis 2008, tragiquement décédé.

Aimé DAUMAS a toujours pleinement rempli sa fonction et servi la commune et ses habitants avec justesse, droiture et grande volonté.

En sa mémoire, les conseillers municipaux marquent une minute de silence.

1) Indemnités de fonction Maire et Adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 01.01.2019, l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique a évolué.

Pour information l'indice passe de 1022 à 1027.

Le pourcentage de l'indice brut terminal du montant des indemnités du maire et des adjoints est inchangé.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Contrats d'Assurance contre les Risques Statutaires

Monsieur le maire informe l'assemblée que le contrat contre les risques statutaires arrive à échéance. Le Centre de Gestion se propose de relancer l'appel d'offre et demande aux communes si elles souhaitent bénéficier du contrat de groupe. Ce nouveau contrat aura une durée de 4 ans.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Modification du tableau des emplois : filière administrative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de pérenniser un emploi actuellement en CAE, il convient de modifier le tableau des emplois en ajoutant un poste d'adjoint administratif territorial.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

4) Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial

Suite au vote précédent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'adjoint administratif territorial en raison de l'intégration d'un agent actuellement en CAE. Cet emploi sera de 20h par semaine et prendra effet au 01.05.2019.

Un conseiller municipal demande si la durée hebdomadaire de 20h est un choix de la commune ou du salarié.

Monsieur le Maire indique que c'est le choix de la commune parce que c'est la durée qui correspond au besoin et c'est aussi la durée actuelle du contrat CAE.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

5) Mise en discrétion du réseau BTA - Fils nus - rues de Font Crotade et de la Clastre

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour la mise en discrétion du réseau BTA (réseau électrique) fils nus qui concernera la rue de Font Crotade et la rue de la Clastre.

Ce projet sera inscrit au programme du SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard) pour un montant de 130 000€ HT soit 156 000 € TTC.

La totalité du coût du projet est financé par le syndicat d'électrification. Le coût pour la commune sera de 0€.

Si la commune venait à annuler ce projet, elle devra prendre en charge les frais d'étude de 6 404,38 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

6) Eclairage Public rues de Font Crotade et de la Clastre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé en coordination avec le réseau électrique, pour les travaux d'éclairage public des rues de Font Crotade et de la Clastre.

Ce projet s'élève à 32 000 € HT soit 38 400 € TTC.

Une subvention de 11 340 € est demandée pour ce projet.

En cas d'annulation, la commune sera redevable de la somme de 1 495,03 € pour les frais d'étude.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Un conseiller municipal demande quel est le pourcentage d'enfouissement des réseaux réalisés à ce jour.

Monsieur le Maire répond que :

- Le pourcentage d'enfouissement des réseaux dans les quartiers du village est à ce jour d'environ 70 à 80%.

- Des tranches de travaux sont demandés chaque année au syndicat d'électrification.

- Après arbitrage budgétaire, en fonction de l'enveloppe disponible, le syndicat valide ou pas la réalisation des travaux pour chaque commune.

- A ce jour, un programme de travaux a été réalisé chaque année sur notre commune.

7) Génie civil du réseau téléphonique rues de Font Crotade et de la Clastre

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux génie civil du réseau téléphonique en coordination avec le réseau électrique, rues de Font Crotade et de la Clastre.

Ce projet s'élève à 28 000 € HT soit 34 200 € TTC.

En cas d'annulation, la commune sera redevable de la somme de 1 293,66 € pour les frais d'étude.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

8) Questions diverses

a- Au cours du dernier conseil et suite à la présentation du rapport eau-assainissement, l'assemblée a souhaité connaître l'évolution du prix de l'eau. Monsieur le Maire a donc présenté une synthèse de l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement entre 2015 et 2018.

b- Monsieur le Maire informe l'assemblée que selon la carte scolaire, le rectorat envisage l'ouverture d'une classe pour la rentrée prochaine 2019-2020. Cette information est en attente d'une décision.

c- Conseil municipal des jeunes

Le premier conseil municipal des jeunes a eu lieu le 12.02.2019. Monsieur le Maire informe l'assemblée que le compte rendu sera distribué avec le compte rendu du conseil de ce jour.

Monsieur le Maire souligne également les très bonnes relations entre la commune, la direction de l'école et les enseignants.

d- Nouvelle embauche

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une nouvelle embauche en CDD pour la commune. Ce contrat en CDD sera d'une durée de 4 mois, du 11.03.2019 au 05.07.2019. Le choix de la commission du personnel, à l'unanimité, s'est porté sur Mme Josette MIOTELLO.

e- Proposition d'achat de terrain

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à un bornage de terrain rue de la Bronque, la commune envisage d'acquérir une bande de terrain de 40 m². En effet, ce terrain est limitrophe de la voirie sur 2 parties et se trouve sur une partie de la voirie ne permettant plus la libre circulation des véhicules en cas de clôture.

Monsieur le Maire explique que les cessions de bandes de terrain peuvent se concrétiser à l'euro symbolique, ce qui a toujours été le cas jusqu'à présent. Le propriétaire n'envisage pas cette solution.

Après plusieurs échanges par mail, et après avoir pris plusieurs renseignements sur le prix des terrains, Monsieur le Maire a fait au vendeur une proposition à hauteur de 100 € le m². Cette bande de terrain est à destination d'une voie routière indispensable à la bonne circulation dans ce quartier du village et en aucun cas d'une construction sur un terrain viabilisé. Le vendeur, lui, souhaite un prix au m² entre 120 et 140 €.

Monsieur le Maire demande donc l'avis du conseil municipal, car il souhaite acquérir cette bande de terrain à un prix raisonnable et ne pas avoir à frapper d'alignement le propriétaire en cas de refus de ce dernier.

Après discussion, le conseil municipal décide de s'en tenir à un prix de 100 € le m².

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H05